

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Centre presse de l'Aveyron, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur le département de l'Aveyron.

Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 15 novembre 2021 relatif à la certification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale, le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53
Courriel : midi.legales@grouperlapresse.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

22/191

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Gajan

révision du plan local d'urbanisme /
mise à jour du zonage d'assainissement

ARTICLE 1 :

Il sera procédé, du 3 novembre 2025, 9h00, au 5 décembre 2025, 15h00 à une enquête publique unique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme et la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Gajan pour une durée de 33 jours.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme, soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, mis à l'enquête publique vise à : Maîtriser le développement urbain et l'accueil de population en adéquation avec les objectifs définis par les documents de rang supérieur, notamment le SCoT Sud Gard et le PLH de Nîmes Métropole ; Conforter et adapter l'offre de logement aux besoins de la population, notamment en confortant la réalisation de parcours résidentiels et en favorisant la mixité ; Prendre en compte la gestion des risques, notamment le risque inondation, incendie et ruissellement ; Conforter les équipements existants et définir plus généralement les besoins en équipements ; Intégrer une réflexion sur les problématiques de stationnement, notamment en lien avec la largeur des voies de circulation ; Travailler sur une amélioration des déplacements doux, à travers la connexion entre les lieux structurants de la commune, notamment entre l'école et le nouveau bûcheron ; Intégrer une réflexion autour de liaisons douces avec la gare de Forns ; Préserver les espaces naturels, le patrimoine naturel et l'environnement de la commune, notamment en protégeant et les continuités écologiques ; Préserver la silhouette villageoise de la commune visible depuis la route D907 ; Conforter l'ensemble du projet à une nécessaire maîtrise de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, fondement principal des nombreuses évolutions réglementaires intervenues depuis 10 ans ; Intégrer une réflexion autour d'un développement économique en lien avec les pôles d'activités existants ; Mettre en valeur le patrimoine bâti, historique et culturel de la commune, notamment à travers le petit patrimoine ; Porter une réflexion autour de démarche en matière d'énergie renouvelable et de développement durable, notamment à travers les performances énergétiques du bâti ; Préserver l'activité agricole sur la commune ; Porter une réflexion autour de l'adaptation de la ville vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Le projet de mise à jour du zonage d'assainissement, non soumis à évaluation environnementale, mis à l'enquête publique vise à disposer d'un zonage cohérent avec le plan local d'urbanisme révisé, conformément à la réglementation en vigueur.

Le dossier d'enquête publique comprend pour la mise à jour du zonage d'assainissement, un rapport comprenant les informations environnementales du projet.

ARTICLE 2 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil municipal de Gajan se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le conseil communautaire de Nîmes Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation de la mise à jour du zonage d'assainissement, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. La mise à jour du zonage d'assainissement sera ensuite transmise à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur Pascal BESSON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André CAPRÈRE en qualité de suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E2500011430 et n°E2500011530 du 19/09/2025.

ARTICLE 4 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique aux lieux suivants :

• Pour la version papier : En Mairie (Rue des Ecoles, 30730 Gajan) : Aux jours et heures d'ouverture habituels (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle), soit le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h15 à 12h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00. Sur les horaires des permanences du commissaire tel que définis à l'article 6 ;

• Pour la version numérique : Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.gajan.fr/> ; Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en Mairie, Rue des Ecoles, 30730 Gajan, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Gajan pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 5 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 3 novembre 2025 au 5 décembre 2025 :

• Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 4) ;

• En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : EnquêtesGajan@proton.me ; les observations, propositions et contrepropositions envoyées par mail seront annexées au registre d'enquête publique ;

• En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Pascal BESSON, commissaire enquêteur - Mairie de Gajan, Rue des Ecoles, 30730 Gajan. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 6 :

Monsieur Pascal BESSON commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, Rue des Ecoles, 30730 Gajan, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Permanence n°1 : Lundi 3 novembre 2025 de 13h30 à 17h30 ; Permanence n°2 : Mardi 4 novembre 2025 de 17h00 à 19h00 ; Permanence n°3 : Mercredi 5 décembre 2025 de 9h30 à 12h00 ; Permanence n°4 : Vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 15h00.

ARTICLE 7 :

La personne responsable du projet de révision générale du plan local d'urbanisme auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Louis POUDÉVIGNE, maire de la commune de Gajan dont les coordonnées sont : Rue des Ecoles, 30730 Gajan.

La personne responsable du projet de mise à jour du zonage d'assainissement auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, dont les coordonnées sont : 3 rue du Colisée, 30047 Nîmes Cedex 9.

ARTICLE 8 :

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en Mairie et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal. Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.gajan.fr/> rubrique VIE PRATIQUE / URBANISME.

Fait à Gajan, le 6 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Louis POUDÉVIGNE

VIE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION

MODIFICATION

223595

JCPMU
SCL au capital de 100 €
Siège social : 874 chemin du mas
de Granel

30131 Pujaut
R.C.S. Nîmes 812900843

Aux termes de l'AGE du 15/10/2025,
il a été décidé de modifier l'objet social
comme suit :

La société a pour objet la propriété,
la gestion et plus généralement l'ex-
ploitation par bail, location ou tout
autre forme d'immobilières que la so-
ciété se propose d'acquérir (ou ap-
porter à la société) et toutes opéra-
tions financières, mobilières ou im-
mobilières de caractère purement
civil et se rattachant à l'objet social.
L'article 2 des statuts a été modifié en
conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de
Nîmes.

Crédibilisées
par l'environnement
rédactionnel
du journal...

les pages
"Annonces
Classées"

attirent
les lecteurs réguliers
mais aussi
les lecteurs
occasionnels...

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Faites le choix d'une communication locale et efficace

Publiez vos annonces légales sur les supports
du Groupe Dépêche du Midi

Depuis le 1er janvier 2020, vous pouvez également
opter pour un de nos sites habilités

Midi Libre.fr

www.midilibre.fr

midi.legales

Contactez-nous :

Vie des sociétés - Ventes aux enchères : 05 62 11 37 37

Avis au public - Marchés publics : 04 67 07 69 53

midi.legales@grouperlapresse.fr

Passez à la dématérialisation
totale de vos marchés publics
avec nos experts

midilibre-marchespublics.com

Le service des annonces légales vous accompagne
dans toutes vos démarches de dématérialisation
de vos procédures
(profil acheteur, signature électronique...)

Contactez-nous et bénéficiez d'un accompagnement
sur mesure assuré par une équipe spécialisée :

04 67 07 69 53

midi.legales@grouperlapresse.fr

midi.legales

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

TOUTES LES FORMALITES
JURIDIQUES
DE VOTRE ENTREPRISE

midi.legales

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Votre partenaire local

pour réaliser toutes les étapes
nécessaires à l'évolution
de votre entreprise
dans les meilleurs délais.

Contactez : Sophie BOURDE

07 88 35 94 46

sbourde@midilibre.com

Publiez facilement
votre annonce légale
en quelques clics sur
www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS
DU CHIFFRE ET DU DROIT,



VOTRE SERVICE GRATUIT
ET SANS ABONNEMENT
POUR ACCÉDER
À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ
AFIN DE :

- **gérer** vos publications légales et celles de vos clients ;
- **publier** dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution ;
- **archiver** vos historiques de publication.

Une équipe dédiée de proximité
pour vous accompagner : 05 62 11 37 37
midi.legales@grouperlapresse.fr

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES